

Session Plénière du 17 Octobre 2019

RAPPORT N°19.04.04 Exonération partielle de la taxe régionale sur les certificats d'immatriculation pour les véhicules « moins polluants »

Intervention de Stanislas de LA RUFFIE

Monsieur le président, chers collègues.

1°) Sur la forme

Vous avez une pratique de la fiscalité régionale étonnante, qui pourrait simplement faire sourire, si elle ne concernait pas le porte-monnaie de nos concitoyens.

Il y a 3 ans, presque jour pour jour, soucieux des grands équilibres budgétaires de la Région, vous avez décidé d'augmenter le taux unitaire du cheval fiscal de la TRCI de 42,45 € à 49,80 €, soit une majoration de près de 15 % (étant ici rappelé que ce taux unitaire était simplement de 31 € en 2007).

Dans ce même élan de rigueur budgétaire, vous avez réussi à faire avaler une belle couleuvre à vos amis écologistes, en décidant de supprimer l'exonération totale ou partielle de la TRCI pour certains véhicules dits « propres ».

Dont acte.

Aujourd'hui, 3 ans plus tard, vous revenez en arrière et vous nous proposez d'exonérer partiellement à hauteur de 50 % la taxe sur les certificats d'immatriculation pour ces fameux véhicules dits propres.

Quelle cohérence !

Les problèmes budgétaires que vous évoquiez il y a trois ans (il suffit de reprendre le procès-verbal de l'assemblée d'octobre 2016) ont-ils soudainement disparu ?

En réalité, nous le savons, compte tenu du désengagement de l'Etat, ces difficultés budgétaires perdurent et même s'accroissent.

Mais alors pourquoi cette volte-face, à grands renforts d'articles élogieux dans la presse locale ?

N'y aurait-il pas des élections prochainement, et des alliances politiques de circonstances à négocier dans certaines villes ... ?

Mais ce n'est pas grave, dans 3 ans le « yo-yo » fiscal continuera, si vous êtes réélus en 2021, et dans le rapport d'orientation budgétaire de 2022, on nous expliquera qu'il faut trouver de l'argent là où il se trouve, et vous nous demanderez de supprimer cette exonération... !

Vous l'admettez tout cela n'est guère sérieux, d'autant (et vous le dites vous-mêmes dans votre rapport) que le « **montant de la TRCI n'a que peu d'impact sur la décision d'achat** », puisqu'en dépit de la suppression de l'exonération le marché des véhicules « propres » a largement augmenté ces deux dernières années !

Alors si tel est réellement le cas, pourquoi se priver d'une rentrée budgétaire non négligeable de plus de 2 millions ?

Si c'est juste pour quelques arrangements électoraux à venir, cela fait bien désordre.

2°) Sur le fond

Mais au-delà de la méthode, sur le fond même, cette exonération, pour des prétextes écologiques (réchauffement climatique), n'est pas davantage réfléchie.

Car un véhicule dit « *moins polluant* » ou un « véhicule propre », en fait qu'est-ce que c'est ... ?

L'article 1599 novodécies du CGI, nous donne une liste à la Prévert : « *les véhicules spécialement équipés pour fonctionner, exclusivement ou non, au moyen de l'énergie électrique, du gaz naturel véhicules (GNV) ou du gaz de pétrole liquéfié (GPL) ou du superéthanol E85* ».

Or, **ces véhicules hétéroclites sont-ils vraiment propres et moins polluants ?**

Peut-on réellement qualifier la voiture électrique de véhicule propre, après les révélations en cascade sur la face cachée de l'industrie des batteries et des métaux rares, notamment par le journaliste Guillaume PITRON ?

Sont ainsi dénoncés :

- L'impact carbone de la fabrication des batteries
 - L'arasement de montagnes
 - Le travail des enfants
 - L'utilisation de produits chimiques, de métaux lourds pour extraire les minerais rares
 - La pollution des nappes et cours d'eau, et les populations impactées (Chine, Afrique)
 - La question sur les infrastructures et la capacité à terme pour notre réseau électrique de répondre à la demande.
-
- Vous-même, Monsieur le Président, vous avez posé en avril 2018 à côté d'un bus électrique « Rémi » de marque chinoise « Yutong », estampillé d'un label « *Zéro émission* ».

Savez-vous seulement combien de CO2 émis, de rivières polluées et de population contaminées, se cachent derrière ce bus silencieux, mais nocif pour l'environnement et les personnes ?

De la même manière, le superéthanol E85, carburant issu de produits agricoles pose question : il entre en compétition avec la production d'aliments, et son taux de retour énergétique est extrêmement faible, quand il n'est pas défavorable (il faut dans ce cas plus d'énergie pour le fabriquer qu'il n'en produira lors de sa combustion).

En conclusion

Ces mesures médiatiques (et même électoralistes !) en faveur des véhicules prétendument propres, sont peut-être dans l'air du temps.

Mais, elles symbolisent surtout la déconnexion totale des élites politiques avec les questions techniques.

Elles contribuent au démantèlement de notre tissu industriel, et sont totalement contre productives, tant en termes de coût, que d'impact environnemental.